

Je comprends pourquoi on a institué cette tradition du secret. Comme l'a souligné le député, c'est pour éviter que certains groupes ou certaines personnes n'aient connaissance à l'avance des mesures contenues dans le budget et n'en tirent profit. C'est un point important. Je tiens cependant à faire remarquer qu'au moment où cette tradition s'est établie il y a des centaines d'années, et cela sans qu'une loi du Parlement soit adoptée mais simplement en vertu de la procédure parlementaire acceptée non seulement dans notre pays et dans d'autres pays du Commonwealth, il était impossible que ce secret soit violé par des moyens technologiques modernes. Aujourd'hui, il est très important de se pencher sur la possibilité de garder secret un document comme le budget, et de se demander si un ministre, quel que soit le gouvernement dont il fait partie, devrait démissionner simplement parce qu'un quelconque journaliste a trouvé quelque part un bout de papier qui renfermait des bribes d'information qu'il a pu publier avant l'exposé budgétaire. Il y a eu deux cas semblables au Canada cette année. A propos du budget de l'Ontario, une fuite s'est produite parce que quelqu'un avait trouvé des documents qui avaient été jetés à la poubelle et qui renfermaient certains renseignements sur le budget. Quant à l'incident qui fait l'objet de la motion, un cameraman de la télévision équipé d'un zoom a réussi à photographier quelques lignes du discours du budget lors d'une séance de photos. Je crois que tous les députés et le grand public se rendent maintenant compte à quel point il est difficile de conserver le secret absolu. La technologie, la disponibilité d'appareils et d'instruments qui accroissent la portée des sens, de la vue et de l'ouïe, créent une situation que l'on n'aurait pu imaginer quand cette pratique du secret a été établie.

● (1540)

Personnellement, la première réaction que j'ai eu lors de cet incident a été de m'interroger sur la moralité des journalistes en cause qui, par pure chance ou parce qu'ils disposaient d'un instrument leur permettant d'arracher quelques bribes d'information à l'insu de l'autre personne, ont pu créer pareil incident. Pour ma part, compte tenu de mon expérience ecclésiastique, j'ai toujours accepté comme allant de soi de garder le secret sur beaucoup de choses que je sais, et beaucoup d'autres personnes sont dans le même situation, médecins, avocats, prêtres, ministres du culte, enseignants. Les gens exigent de moi-même et de beaucoup d'autres personnes, de chacun d'entre nous, en fait, que nous conservions secrets les renseignements personnels que nous possédons. Dans ma vie, j'ai appris beaucoup de secrets qu'une personne déterminée aurait pu percer à jour, en fouillant dans mes dossiers et dans mes notes, car je tiens des dossiers très complets.

Quelqu'un pourrait très bien se servir de machines ou d'instruments quelconques pour écouter une conversation dans mon bureau ou brancher un poste d'écoute sur mon téléphone ou bien autre chose. L'utilisation de tels dispositifs et la révélation publique des renseignements obtenus de cette façon sont malhonnêtes. Par conséquent, je doute de la moralité d'un journaliste qui, à cause d'un accident analogue ou d'un accident voulu, arrive à se procurer des renseignements secrets et déclenche un incident en mettant quelqu'un dans l'embarras. C'est malhonnête. Je ne crois pas que les gens s'attendent à ce genre de journalisme.

Le budget

Il y a quelques jours à peine, j'ai lu un article où il était question d'un incident qui s'est produit dernièrement aux États-Unis. Quelqu'un a réussi à se procurer les réponses des examens préparatoires à la médecine que devaient passer des étudiants étrangers. Le député ne l'ignore pas, celui qui arrive à se procurer les réponses d'un examen de ce genre avant de le passer a beaucoup plus de chances de réussir que ceux qui doivent compter sur leurs connaissances. Sauf erreur, c'est un coup qui a rapporté pas moins de 10 millions de dollars. Des candidats de différents pays ont pu avoir les réponses de l'examen avant de le passer; il a fallu par conséquent refaire complètement l'examen. Je ne crois pas que l'on conteste que c'est malhonnête. Je suppose que ce serait également illégal de voler des connaissances et de les vendre pour en faire profiter quelqu'un d'autre.

Je sais que l'incident qui s'est produit à propos du budget ne ressemble pas tout à fait à un vol de réponses d'examen. En publiant tous ces articles sur un incident de ce genre, les médias devraient toutefois se demander, en toute conscience, qui a finalement intérêt à mettre le gouvernement dans l'embarras. Quelles restrictions le gouvernement devrait-il imposer? Quelles qualités humaines demande-t-on à quelqu'un pour garder un secret dans un endroit comme celui-ci? Je signale que cela n'a pas été difficile à certaines époques de notre histoire. Autrefois, celui qui dévoilait un secret était jugé plus responsable qu'à l'heure actuelle, surtout que l'on utilise des machines pour recueillir les renseignements. Si une personne donne une note à son collègue ou s'il lui révèle oralement certains renseignements par pure mégarde, c'est différent. Quand une personne essaie par contre d'obtenir des renseignements qui n'ont manifestement pas été révélés intentionnellement, je doute de sa moralité.

A mon avis, la Chambre des communes ou les membres du comité proposé par le député de Saint-Jean-Ouest pourraient se poser des questions légitimes sur la nécessité de tout garder secret et sur la moralité de ceux qui cherchent à obtenir des renseignements qui sont censés être secrets. J'aimerais qu'on établisse un tel comité.

Au moment du budget, au lieu d'insister pour que tout reste secret jusqu'à la fin, il est beaucoup plus important de consulter les groupes de Canadiens qui seront touchés par le budget, afin de savoir exactement ce que la plupart d'entre eux pensent et disent de notre économie et de ses conséquences pour la main-d'œuvre, les entreprises, les retraités, les hôpitaux et les universités, et d'obtenir plus de renseignements pour que le budget soit équitable. Il est plus important de tenir compte de la valeur de la recherche et de la documentation d'une portée beaucoup plus vaste que de s'entêter à vouloir garder un secret total et absolu et il est pratiquement impossible de garder le secret avec ces nouvelles machines quand celui-ci peut en être si facilement percé.

Les députés néo-démocrates appuient la motion présentée par le député de Saint-Jean-Ouest en vue de créer un comité spécial d'enquête sur l'incident survenu à la Chambre les 18 et 19 avril. Toutefois, ce ne serait que le point de départ d'une étude sur des questions beaucoup plus sérieuses, comme la nécessité de garder le budget secret et l'aspect moral d'une intervention des médias qui pourraient trahir le secret sans raison.